

Vivre en toute sécurité à Nivelles

Programme du CDH nivellois

(Le 7 décembre 2005)

La préoccupation légitime de chacun de vivre en sécurité doit être rencontrée par le pouvoir communal. La sécurité des personnes et des biens est prise en charge principalement par les services de police et les autres services de sécurité que sont les pompiers et l'aide médicale urgente.

Le CDH affirme qu'une action sociale et associative soutenue et régulière permet l'anticipation, la détection et, le plus souvent, la prise en charge de nombreux problèmes liés à la sécurité de l'ensemble de la population. Notre commune devra permettre à toutes ces associations de développer leurs actions de terrain de manière efficace et autonome, en collaboration avec les services de police. C'est le rôle du service de prévention dont les moyens devraient être renforcés afin de mener à bien ses tâches. Les initiatives qu'entreprendraient en ce domaine l'AMO, les clubs sportifs, les mouvements de jeunesse ou des R.I.Q (réseau d'information de quartier), méritent d'être encouragées.

La zone de police Nivelles-Genappe ne dispose pas de section jeunesse spécifique. La mise en place d'une telle section, avec des agents spécialement formés à l'écoute et à l'intervention à l'égard des jeunes, a démontré toute son efficacité dans d'autres zones (notamment Braine-L'Alleud). Nivelles étant un important pôle scolaire, la prévention à l'égard des jeunes, individuellement ou en groupes, prend toute son importance. Le CDH demande dès lors la mise en place rapide d'une telle section, d'ailleurs sollicitée depuis quelques temps par le Procureur du Roi et les intervenants jeunesse de la ville.

Il paraît néanmoins nécessaire d'encourager une présence policière accrue dans les quartiers et les villages en libérant le personnel de police des trop nombreuses tâches administratives qui lui incombent. Pour le CDH, le développement d'une police de proximité est une priorité. A ce titre, nous soutiendrons toutes les mesures visant à valoriser la fonction du policier de quartier, nous encouragerons les policiers à patrouiller à pied ou en bicyclette, et pas seulement en « véhicules d'intervention », nous les inciterons à prendre plus souvent leur service en soirée ou durant la nuit. Pour le CDH, la prochaine mandature sera celle de l'amorce d'une approche dans laquelle « proximité » et « prévention » seront la base d'un travail policier plus efficace et, surtout, plus valorisant pour les policiers eux-mêmes.

Le bon aménagement des espaces publics améliore aussi la sécurité. La création de piétonniers au centre-ville et la création de larges trottoirs le long des voiries limiteront naturellement le nombre des excès de vitesse. Par ailleurs, le renforcement de l'éclairage public est un facteur qui limite le nombre d'agressions. Le CDH considère que l'aménagement du centre-ville et l'amélioration de l'éclairage public sont des investissements communaux prioritaires.

Certains types de délits mineurs sont en augmentation constante : vandalisme, tags, dépôts clandestins, conduite agressive sur les routes pour n'en citer que quelques uns. Ces délits sont souvent l'expression d'un mal-être ou d'une mauvaise compréhension du rôle de citoyen. Nivelles devra développer une politique coordonnée afin de diminuer l'ampleur de ce type de délits. Une telle politique sera basée sur un effort de conscientisation mené notamment en collaboration avec les services de police, les écoles et les organisations d'éducation permanente.

Notons que la rapidité des réactions face à ces délits est gage d'efficacité. Depuis 1999, la loi permet aux communes de frapper de sanctions administratives les incivilités ; la ville n'applique toujours pas cette loi. Le CDH propose de mettre en oeuvre au plus vite le nouveau règlement général de police afin de permettre à la Ville d'infliger une sanction administrative aux auteurs de certains petits délits (dépôt sauvage d'immondices, le tapage nocturne, excréments d'animaux domestiques sur la voie publique,...).

La répression des délits plus graves tels les vols et les agressions doit être poursuivie sans relâche. La lutte contre ces délits à Nivelles devra être la priorité de la zone de police. Nous inciterons, par ailleurs, la police et les services du Procureur du Roi à collaborer afin de sanctionner rapidement les auteurs de tels délits. Pour ce genre de délit, mener une politique visant la tolérance zéro est indispensable !